



VILLE DE DIEKIRCH

Diekirch, le 17.07.2020

Aux membres du Conseil communal
de la Ville de Diekirch

Mesdames, Messieurs,

Par la présente nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 20.07.2020 à 14h00 en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Diekirch (27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch).

Conformément à l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, le **vote par procuration** est admis. Conformément à l'article 1 de cette même loi du 24 juin 2020, les membres du conseil communal et le secrétaire communal peuvent participer par **visioconférence** aux séances publiques du conseil communal. Les membres du conseil communal qui souhaitent participer par visioconférence en informent le collège des bourgmestre et échevins la veille de la séance à midi au plus tard.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Covid-19: Situation actuelle
2. Modifications au règlement de circulation: Ratification de règlements d'urgence
3. Personnel communal: Création de postes
4. Approbation de contrats de bail
5. Approbation d'un compromis de vente
6. Approbation de plusieurs décomptes
7. CGDIS: Approbation des conventions
8. Demandes de morcellement
9. Demandes de subsides extraordinaires
10. Subsides ordinaires 2020
les propositions de subside pour les associations sportives tiennent compte des demandes reçues jusqu'au 14 juillet 2020 inclus. La liste des propositions sera mise à jour dès réception de demandes ultérieures.
11. Modifications au règlement-taxe général: Abrogation de plusieurs taxes
12. Dénomination de plusieurs arrêts de bus
13. Primes d'encavement 2020
14. Rosière 2020
15. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2019
16. Approbation des titres de recettes 2019
17. Comptes administratif et de gestion 2017: Arrêt provisoire par le Conseil communal

18. Divers

Séance secrète

19. Personnel communal

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Le Bourgmestre, le secrétaire,

Claude Haagen

René Liltz